

Sénégal, Élection Présidentielle 2024 Mission d'Observation Électorale de

DECLARATION D'ARRIVEE, 23 MARS 2024

I- DU CONTEXTE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Le dimanche 24 mars 2024, les Sénégalais(e)s se rendront aux urnes pour élire leur Président de la République. Cette élection se déroule dans un contexte de forte tension marqué par des désaccords entre acteurs impliqués dans la compétition politique autour des règles du jeu électoral :

- controverse sur le fichier électoral ;
- absence de concertation sur la période de distribution des cartes au sein de l'organe de gestion des élections;
- invalidation de parrainages ;
- accusation de corruption contre deux juges du Conseil constitutionnel (Cc) ;
- rupture de confiance entre différentes parties prenantes du processus électoral ;
- abrogation du décret convoquant le corps électoral pour le 25 février ;
- vote de loi constitutionnelle pour le report et la prolongation du mandat présidentiel jusqu'au 15 décembre 2024 ainsi que

leur annulation par le CC et l'exigence de la tenue du scrutin avant le 2 avril ;

- désaccord sur l'opportunité du dialogue national ;
- défiance à l'égard des institutions.

Le processus a été caractérisé par de fortes violences avec pertes en vies humaines et dégâts matériels importants qui continuent d'impacter l'environnement socio-politique du pays.

A la veille du scrutin, la situation se présente comme suit :

Au titre des nouveautés dans la loi électorale :

Des modifications ont été apportées sur le parrainage avec l'introduction du parrainage optionnel. Ainsi conformément aux dispositions des articles L. 57, L. 120 et L. 121 du Code électoral, toute candidature à une élection présidentielle est astreinte au dépôt d'une liste d'électeurs représentant 8% des députés soit 13 ou 20% des chefs d'exécutif territoriaux soit 120 Maires et Présidents de conseils départementaux.

Au titre de la préparation :

Conformément à la loi électorale, une révision exceptionnelle des listes électorales a été organisée du 06 avril au 02 mai 2023 sur toute l'étendue du territoire national et à l'étranger. Le fichier électoral ainsi révisé compte 7 033 854 électeurs dont 303 000 primo-votants et l'ensemble des électeurs est répartis dans 15 633 bureaux de vote répartis dans 6681 lieux de vote au Sénégal. A l'étranger, on enregistre 338 040 électeurs répartis dans 807 bureaux et 367 lieux de vote.

Au titre des dépôts de listes de candidatures :

Durant la période du 11 au 26 décembre 2023, 93 candidatures ont été effectivement déposées dont 20 validées par le Conseil Constitutionnel. Parmi les candidats recalés, 41 se sont constitués en collectif pour contester l'invalidation de plus de **442.000 parrains** par le logiciel du Conseil constitutionnel et dénoncer les modalités de contrôle du parrainage. Au final, 19 candidats dont une femme ont été retenus.

Au titre de la campagne électorale :

Au vu de la situation exceptionnelle, la durée de la campagne électorale a été réduite de 21 à 13 jours (du 10 au 22 mars 2024). Elle a été caractérisée par plusieurs incidents violents. Les auteurs et les victimes sont essentiellement des militants et sympathisants de partis politiques.

II- DE LA CONTRIBUTION DE WANEP ET DE SES PARTENAIRES

Dans le cadre du projet de « **Suivi, analyse et atténuation de la violence électorale (E-MAM)** », WANEP et ses partenaires¹ ont contribué par l'alerte et des réponses pour la tenue d'une élection transparente et pacifique. Ces contributions ont produit :

Sous le volet « Alerte » :

- une cartographie des zones à risque de violence électorale élaborée, validée et utilisée pour le déploiement des moniteurs et observateurs ;
- Vingt-huit (28) moniteurs formés ont été déployés depuis le 23 octobre 2023 dans des zones à risque;

¹CEDEAO, UNOWAS, ECONEC, CASADES, YMCA, ECLAIREREUR-E-S DU SENEGAL, ASSOCIATION DES JURISTES SENEGALAISES, GRADEC, JUSTICE ET DEVELOPPEMENT, SCOUTS DU SENEGAL, RESEAU SIGGIL JIGGEN, URAC, CF/FSAPH (Comité des femmes de la Fédération sénégalaise des associations des personnes handicapées).

- des données collectées et des rapports d'analyse produits à partir du suivi de 25 indicateurs.

Sous le volet « Réponses »

- Un Groupe national de réponse à la violence électorale (GNRVE) a été installé le 19 octobre 2023 et s'est réuni 08 fois ;
- Des leaders de la société civile, acteurs étatiques, personnalités et membres du GNRVE, ont été formés sur la gestion des conflits électoraux ;
- 8 initiatives de réponses aux risques de violence électorale ont été financées et mises en œuvre par des organisations de la société civile du Sénégal.

La présente cellule de veille électorale (CVE) s'inscrit dans la continuité des contributions de WANEP et de ses ONG partenaires. Elle est composée de 5 sections distinctes et complémentaires avec un déploiement de 158 observateurs les 23, 24 et 25 mars 2024. Ils sont majoritairement déployés dans les zones à risque comme Dakar, Diourbel, Ziguinchor, Thiès, Kolda, Sédhiou et Saint-Louis. La CVE permet de maintenir une présence dans les zones² à risque de violence électorale pour continuer l'alerte et la réponse en vue d'un scrutin apaisé.

Composées de 45 personnes, les 5 autres sections distinctes regroupent des collecteurs de données, des analystes, des facilitateurs de réponses, des communicateurs et une équipe de vérification des fausses informations.

² Voir carte de déploiement des observateurs WANEP

III- DES ACQUIS, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

Des acquis :

- mobilisation populaire pour la défense de la démocratie sénégalaise ;
- tenue de l'élection présidentielle au 24 mars 2024, avant le 2 avril 2024, date de fin de mandat du Président en fonction;
- présence de plusieurs missions nationales et internationales de monitoring et d'observation de l'élection ;
- efforts soutenus de la société civile pour la sensibilisation et la mobilisation citoyenne.

Des défis et motifs d'inquiétude

Malgré les efforts et innovations, WANEP note encore des défis à relever. Il s'agit notamment de :

- la question du fichier électoral qui a fait l'objet de beaucoup de contestations de la part de certains acteurs politiques et qui reviennent de façon récurrente ;
- la sécurisation du scrutin au regard des menaces de violences électorales ;
- la garantie de la sincérité du vote sur toute l'étendue du territoire national et à l'étranger ;
- l'amélioration de la confiance entre acteurs politiques, notamment de l'opposition par rapport au scrutin et aux résultats ;
- la canalisation des militants des candidats et des "groupes privés de sécurité" enclins à faire usage de la violence ;

- la mobilisation et la participation massive au scrutin dans un contexte de retrait timide des cartes d'électeur ;
- l'acceptation des résultats de l'élection par l'ensemble des acteurs politiques ou leur contestation par les voies légales ;
- la non interruption de l'internet et des réseaux sociaux tout au long du vote.

Des recommandations,

Au regard de ces constats, WANEP recommande :

A la Direction générale des élections (DGE) et à l'administration territoriale :

- garder une neutralité et une impartialité ;
- poursuivre les efforts constants de support et d'appui au processus électoral ;
- améliorer et renforcer la sensibilisation et la communication ;
- faciliter l'accès à l'information et aux données statistiques.

A la Commission électorale nationale autonome (CENA) de rester vigilante pour contrôler et assurer le bon déroulement du scrutin, notamment :

- la mise à disposition effective, en nombre suffisant et à temps, du matériel électoral au niveau de tous les bureaux de vote ;
- la présence du personnel requis dans les bureaux de vote.

A l’Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) de :

- garantir la continuité et la qualité de la fourniture de l’internet et des données mobiles.

Au Conseil national de régulation de l’audiovisuel (CNRA) de :

- faire respecter le traitement équilibré de l’information ;
- veiller au respect du droit à l’information des citoyens et des candidats.

Aux candidats et coalitions politiques de :

- sensibiliser leurs militants à éviter de recourir à toute forme de violence ;
- se faire représenter dans les bureaux de vote pour veiller à la sincérité du scrutin ;
- utiliser les voies de recours prévues par la loi le cas échéant ;
- s’abstenir de proclamer des résultats avant les instances habilitées.

Aux forces de défense et de sécurité de :

- assurer la sécurité du scrutin sur toute l’étendue du territoire national.

A la presse nationale et internationale de :

- respecter l’éthique et la déontologie par un traitement équilibré de l’information au regard de la sensibilité de la question électorale ;
- se limiter à la diffusion des résultats officiels (bureaux de vote, commissions départementales de recensement des votes, commission nationale de recensement des votes et du Conseil constitutionnel).

Aux observateurs électoraux nationaux et internationaux de :

- faire preuve de vigilance, de proactivité et documenter méticuleusement les informations relatives au scrutin ;
- éviter d'interférer dans le fonctionnement des bureaux de vote.

Aux leaders d'opinion et de la société civile de :

- maintenir les appels au calme, à la non-violence, à la responsabilité et à la cohésion nationale.

Aux citoyens de :

- exercer, dans la tranquillité, leur devoir civique afin de garantir la crédibilité du scrutin ;
- aller voter en faveur du candidat de leur choix en s'abstenant de toute forme de propagande pouvant perturber le déroulement du scrutin.

En conclusion, WANEP et ses partenaires en appellent solennellement au sens de la responsabilité de tous les acteurs afin que l'élection présidentielle se déroule dans les meilleures conditions de transparence, de crédibilité et de paix, dans l'intérêt exclusif du peuple sénégalais.

WANEP-Sénégal remercie tous ses partenaires techniques et financiers.

Fait à Dakar, le 23 mars 2024

**La cellule de veille
électorale,**

Le Président

